



Elisabeth BORNE,
Ministre de la Transition écologique et solidaire

Brune POIRSON,
**Secrétaire d'État auprès de la ministre
de la Transition écologique et solidaire**

Paris, le lundi 5 août 2019

Communiqué de presse

Lutte contre la pollution plastique :

Brune Poirson lance une charte pour des plages sans déchet plastique

Dans la continuité du travail entrepris par le Gouvernement avec le Plan biodiversité et la Feuille de route pour une économie circulaire, Brune Poirson a présenté aujourd'hui à La Seyne-sur-Mer la charte d'engagement « Une plage sans déchet plastique, pour des communes littorales éco-exemplaires ». Elle fixe des critères d'engagement concrets et communs à chacune des villes signataires.

80% des déchets marins proviennent de la terre et 75% d'entre eux sont des déchets plastiques.

Parce qu'elles sont à l'interface terre-mer et abritent une biodiversité riche et fragile, les plages sont des lieux privilégiés pour lutter contre ce fléau.

Elaborée avec l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), la charte « Une plage sans déchet plastique » est composée de 15 engagements, répartis en 3 volets :

- Sensibilisation : mobilisation des acteurs économiques, information des usagers, etc.
- Prévention : intégration du zéro plastique dans les cahiers des charges des événements municipaux, expérimentation de la consigne sur les contenants alimentaires, etc.
- Ramassage, nettoyage, collecte et tri des déchets.

Les villes signataires doivent s'engager dans chacun des 3 volets. Des indicateurs de suivi élaborés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire les aideront à évaluer la pertinence des différentes options choisies et à rendre public les avancées de chaque commune. Plusieurs villes ont déjà manifesté leur souhait de signer la charte dès cet été comme Le Grau-du-Roi, Le Lavandou, Vias, Poggio-Mezzana, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Pornic, Perros-Guire, Boulogne-sur-Mer, Saint-

Mandrieu ou encore Les Anses-d'Arlet.

« La lutte contre la pollution plastique est une priorité de notre action que nous menons sur tous les fronts. Au niveau européen d'abord en ayant renforcé les directives qui ont été adoptées sur le sujet. Au niveau national ensuite grâce à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui sera débattue à la rentrée au Parlement ou encore avec le Pacte national sur les emballages plastiques pour lutter contre le suremballage. Enfin, le niveau local est primordial. De nombreuses collectivités sont déjà très engagées et l'objectif de cette charte est de les valoriser, de les regrouper et de pousser celles qui le souhaitent à en faire de même. C'est une demande forte des Français. » a déclaré Brune Poirson.

[Télécharger la charte ici](#)

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 81 23

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[!\[\]\(a870788d6ed9b8fd294b7654a8c8526b_img.jpg\) @Min_Ecologie](#)